



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et
Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des affaires juridiques et Immobilières

DCPAJI_AR2023_042

**Délégation de fonction et de signature
pour les périodes de suppléance de
Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER
Adjoint au Maire**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartier ;

Vu la délibération n°3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2022_0088 du 4 octobre 2022 attribuant une délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR_2023_0011 du 9 mai 2023 attribuant une délégation de fonction et de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche et la continuité des affaires communales en cas d'absence ou d'éloignement ponctuel de la Commune du Maire et de plusieurs Adjointes, de prévoir la faculté de signature,

Considérant la nécessité de maintenir les délégations en cas d'absence, d'empêchements ou d'éloignement prolongé.

ARRETONS

Article 1 – Les délégations de fonction et de signatures attribuées, sous notre surveillance et notre responsabilité à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Adjoint au Maire sont supplées, entre le 23 juillet 2023 et le 23 août 2023 inclus, et subdéléguées à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire.

Les signatures de Monsieur Peter MAENHOUT devront être précédées de la mention « Par délégation du Maire ».

Article 2 – Le champ de subdélégation implique l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets et opérations, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information dans **le cadre relatif aux Grands Projets et Rénovation Urbaine, à la Commande Publique et aux Affaires juridiques.**

Article 3 – Dans le champ de sa subdélégation, Monsieur Peter MAENHOUT reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation.
- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune.
- Toutes les commandes d'un montant inférieur à 25 000 € HT.

Article 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication (CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **10 JUL. 2023**



Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing

Signature et paraphe de l'Adjoint délégué :

Naenhout P.

Accusé réception en Préfecture le: **10 JUL. 2023**

Publié sur le site Internet le: **10 JUL. 2023**

10 JUL 1953



10 JUL 1953

10 JUL 1953

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2023_042

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/07/2023

Objet : Délégation pour les périodes de suppléance de Monsieur VUYLSTEKER - au profit de Monsieur MAENHOUT

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 10/07/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0042 - D_l_gation pour les p_riodes de suppl_ance de Monsieur VUYLSTEKER - au profit de Monsieur MAENHOUT

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230710-DAJI_AR2023_042-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/07/2023

